

V.A.E.

Diplôme d'état de professeur de musique D.E.  
Accessible par V.A.E.  
Arrêté publié le 25 juin 2006 J.O.  
NOR: MCCH0600320A  
djà modifié par l'arrêté du 27 juillet 2006  
MCCH0600549A

Pour ce présenter au concours externe sur liste d'aptitude organisé en 2007/2008 par le CNFPT pour le grade d'Assistant spécialisé en musique, les candidats devront posséder le D.E. (Diplôme d'Etat).

La rédaction de La Gazette des cuivres conseille aux futurs candidats non-titulaires du D.E. qui ont au moins trois années d'expérience professionnelle comme enseignant musicien de faire une demande de Validation. Pour les cuivres (cor, trompette, tuba et trombone) c'est le CEFEDM de Rueil-Malmaison qui instruit les dossiers. Contacts : CEFEDM : 182, avenue Paul Doumer 92500 Rueil-Malmaison. Tél : 01 41 96 20 00 ou ifem@wanadoo.fr

Les Diplômes des CNSM accessibles par VAE JUIN 2006

Musiciens interprètes, compositeurs, chefs d'orchestre, musicologues, danseurs, musiciens ingénieur du son vous pouvez prétendre à acquérir tout ou partie du diplôme :  
- DNESM (diplôme national d'études supérieures de musique) du CNSMD de Lyon.  
- DFS (diplôme de formation supérieure) du CNSMD de Paris.

Deux CNSMD : Deux procédures distinctes

CNSMParis  
Le CNSM de Paris met en ligne sur son site internet cnsmp.fr - rubrique étudiant au CNSMP - VAE une information complète et des dossiers à télécharger  
Contact et renseignements :  
Muriel OBRIET  
tél. : 01 40 40 46 65  
e-mail : mobriet@cnsmdp.fr

CNSMDLyon  
Ecrire sur papier libre au directeur du CNSMDLyon une demande de dossier.  
Henry Fourès, directeur  
3, quai Chauveau 69009 Lyon

<http://gazettedescuivres.free.fr>  
Retrouvez les infos des concours sur le site internet

Questions à Guy Touvron

Trompettiste international  
Professeur au CNR de Paris

Sur l'enseignement supérieur.

**As-tu connaissance des nouvelles orientations des ministères concernés et es-tu invité à donner ton avis dans les comités techniques qui se réunissent actuellement et qui doivent rendre prochainement des orientations. Notamment sur la création du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (niveau Licence, Bac +3) ?**

Non, je n'ai pas directement connaissance des futures dispositions et je ne suis invité à aucun comité. C'est vrai que j'aimerais donner mon avis car l'enjeu est d'importance. Au CNR de Paris, Xavier Delette, le nouveau directeur nous tient toutefois informé.

**Le CNR de Paris, Conservatoire à vocation supérieure sous la direction de Jacques Taddéi était une réponse intermédiaire pour un nombre de jeunes recalés dans les CNSM. Ce CNR sera-t-il habilité comme pôle d'enseignement supérieur ?**

Cette année, 52 élèves du CNR, toutes disciplines confondues, sont entrés dans les CNSM. Cela situe le CNR de Paris comme l'anti-chambre des CNSM. Même s'il est vrai qu'à la trompette, les problèmes de personnes relativisent cette dynamique. La seule chose que je peux dire, c'est que le diplôme du CNR serait homologué selon les critères de l'enseignement supérieur.

Le CNR est déjà affilié au réseau Erasmus et les échanges sont déjà possibles avec neuf villes européennes, Barcelone, Prague, Berlin....

**La génération de musiciens cuivres que tu représentes n'a qu'à de très rares exceptions suivie d'études supérieures. Imagine-t-on dans le futur interdire l'accès d'un jeune musicien à l'enseignement supérieur de service public parce qu'il n'aura pas de baccalauréat ?**

De plus en plus les élèves des CNR ont leur Bac et sont déjà à l'université. C'est vrai pour les Français. Moins pour mes élèves étrangers, espagnols, chinois...

On ne peut plus rester rivé à la seule trompette, en définitive un simple morceau de métal, même si elle émet des sons formidables. Il faut s'ouvrir à la culture.

Il est nécessaire et souhaitable que les jeunes musiciens aient des connaissances les plus larges de la Culture en dehors même de la musique. Il faut être capable intellectuellement de faire de l'analyse, de savoir ce que l'on interprète, à quelle époque correspond l'œuvre... Il faut se cultiver ne serait-ce que par l'apprentissage des langues étrangères. L'anglais est bien sûr indispensable. Non, à mon sens, c'est un service à rendre à la jeune génération de musiciens que de les former dans une culture générale de haut niveau. Les choses évoluent. Le parcours de personnalités incroyables tel Maurice André

qui n'avait pu faire d'études ne pourrait plus être mené actuellement. Prenons le cas de David Guerrier, un jeune homme tout à fait dans la norme de l'instruction, très intelligent et cultivé, qui en plus joue magnifiquement de la trompette.

**Tu enseignes depuis peu à la Scola Cantorum, école privée parisienne. L'accès des élèves ou étudiants n'est soumis à aucune condition de diplôme. Est-ce une première réponse à la question précédente ?**

La Scola Cantorum est une école privée. Elle décerne ses propres diplômes et accepte les élèves quelle souhaite. Je prends le cas d'un jeune élève qui quitte le réseau des conservatoires d'arrondissement car il entre au Lycée Henri IV avec des études générales très lourdes. Il souhaite continuer la musique en amateur et la trompette à un bon niveau. Il n'a donc plus sa place dans les conservatoires d'arrondissement et il est donc obligé d'intégrer une école privée comme la Scola Cantorum.

J'ai aussi des élèves âgés et des élèves étrangers. C'est une école privée donc plus libre.

De plus, nous essayons de construire un travail relationnel entre la trompette de Jazz, de variétés et baroque. L'idée de départ est de ne plus enseigner qu'une seule trompette, celle classique et de donner aux trompettistes des notions les plus larges possibles.

Un seul trompettiste ne peut pas enseigner toutes les esthétiques de manière très efficace. Nous avons tous des notions de Jazz ou de trompettes baroques. Je joue la trompette baroque également. Mais pour l'enseignement à mon sens il faut des spécialistes. C'est pourquoi j'ai demandé à Christian Martinez pour le jazz et René Maze pour la trompette baroque de me rejoindre pour former cette classe.

Actuellement c'est encore en chantier. C'est idée est un peu détournée du fait que chaque élève paye directement le professeur, c'est au choix de l'élève et de ses moyens financiers d'élargir ou non son enseignement.

C'est une école très libérale et notre idée première va se définir petit à petit. **L'avenir appartient-il aux structures privées face à un secteur public qui deviendrait de plus en plus lourd et fermé ?**

C'est une question très difficile. Nous sommes dans une société libérale et d'argent. Malheureusement tant que rien ne change l'avenir appartient à l'argent. Celui qui aura de gros moyens pourra accéder aux écoles privées comme la Scola Cantorum avec trois professeurs de trompette spécialisés. On est malheureusement dans une société de plus en plus à deux vitesses, avec les riches et pauvres. Je ne suis pas franchement pour mais ce n'est pas moi tout seul qui transformera ce système. C'est pourquoi j'aimerais que la proposition de la classe de trompette de la Scola Can-

torum serve aussi d'exemple pour les CNR et que l'on ouvre nos classes à des spécialistes, baroque, Jazz... Mon souhait est tout de même de rester enseignant dans les CNR. J'ai été moi-même en tant qu'élève bénéficiaire du système des conservatoires subventionnés par des fonds publics. Sans cela je n'aurais pas pu être musicien professionnel. Mes parents n'avaient pas d'argent.

Les trente dernières années ont été remarquables sur le plan de la culture et de l'enseignement musical populaire et de masse. Cela a créé énormément d'emplois dans notre domaine. Les conservatoires et écoles de musique se sont structurés et offrent un cursus cohérent. En revanche on est en train de changer, et la société devient de plus en plus libérale. C'est l'avenir qui nous dira si cela aura été bénéfique ou non.

**Le statut des enseignants exclu-t-il dans le CNR des artistes qui se sont formés sur le tas et sans diplômes homologués ?**

Un directeur de CNR est soumis à une réglementation mais il peut encore fort heureusement faire beaucoup de choses. Au CNR de Paris grâce à Jacques Taddéi et maintenant Xavier Delette, deux directeurs très ouverts, nous avons pu faire des choses. Ils ont des options à prendre. Par exemple Jacques Taddéi a recruté des enseignants, peut-être pas toujours titulaires du diplôme adéquat mais des personnalités qui répondaient à un besoin du Conservatoire. Par exemple avec le recrutement sur un temps donné d'un prof de Jazz. Quand le besoin ne s'est plus fait sentir dans cette discipline il a utilisé les crédits pour un autre recrutement. Xavier Delette montre également une grande ouverture et apporte des initiatives nouvelles.

D'autres CNR sont très ouverts également. Bien sûr certains jouent l'immobilisme. Cela dépend de la personnalité du directeur.

**Les langues étrangères. Tu parles plusieurs langues.**

L'anglais, je l'ai appris à l'école et je l'ai développé au cours de mes voyages. On ne peut pas rester muet quand comme moi on est bavard.

Pour les autres langues, je les ai apprises sur le tas, comme l'allemand. Je comprends et je me fais comprendre. Comme je suis bavard et que j'ai une sympathie envers les autres, dans le taxi, entre l'aéroport et l'hôtel j'engage la conversation et c'est venu comme ça. C'est la même chose avec l'espagnol, l'italien et je dirai dans un degré moindre avec le japonais. Si je reste quinze jours en Chine, je reviens avec un vocabulaire chinois que malheureusement je n'ai pas le loisir ici en France d'entretenir. C'est simplement l'envie de communiquer. Sinon je ne serai pas musicien. Mais cette communication doit se poursuivre par la parole.

C'est pourquoi, je suis très intéressé par le système d'échanges Erasmus. Et j'encourage les élèves du CNR de Paris à faire leur de-

mande. Cela les obligera en dehors de la pratique et l'enseignement musical à s'ouvrir aux autres et à pratiquer les langues étrangères. Je souhaite y participer pleinement et inviter des trompettistes-enseignants étrangers dans ce cadre d'échanges.

Internet nous aidera également. C'est un vecteur formidable pour nous obliger à pratiquer d'autres langues et notamment l'anglais.

**Les ensembles de cuivres par rapport au Brass Band. Peut-on dire que l'ensemble de cuivres est un savoir-faire français ?**

On vit maintenant dans une société mondialisée et il n'y a plus d'ensembles de cuivres typiquement français et des brass bands anglo-saxons. Je suis contre les étiquetages. Je disais récemment à Richard Galiano qu'en tant que trompettiste je suis étiqueté comme celui jouant le concerto de Haydn ou de Hummel. Je suis déjà content car j'aurai pu être étiqueté comme « rien ». Mais j'ai créé 40 œuvres et j'ai joué tous les grands concertos du XXème siècle. Pourtant cette étiquette perdure. Tant pis ou tant mieux. C'est dommage de vouloir toujours figer les choses. Alors l'ensemble de cuivres ou le brass band appartient à ceux qui le pratique. Il ne faut pas s'enfermer.

Je ne veux mettre d'étiquette à personne. Thierry Caens vient de sortir un disque « 3ème souffle » avec des pièces que l'on peut considérer comme jazzifiant. Je trouve cela formidable. Ce n'est pas pour cela que l'on va l'étiqueter comme Jazzman. Il reste un grand trompettiste classique.

Avec le Grand ensemble de Cuivres nous avons réalisé un disque consacré à Gershwin un autre à Duke Ellington avec des chœurs. J'ai également enregistré un disque avec la trompette baroque. Il faut sortir de cet étiquetage très français.

Propos recueillis par Cire Ilonga



Prestige des Cuivres  
Concours International Philip Jones  
2007 du 3 au 9 septembre : Cor,  
ensembles de cuivres (du trio au dixtuor) Limite d'âge : 32 ans  
inscription au 15 juillet 2007

C.D.M.C  
Les Dominicains B.P. 95  
68502 Guebwiller Cedex France  
TEL : 03 89 74 94 63  
FAX : 03 89 74 94 69  
<http://www.cdmc68.com>  
contact@cdmc68.com

6ème Concours de trompette

Maurice André

du 11 au 19 novembre 2006

Limite d'âge : 30 ans

CNR de Paris  
14 rue de Madrid,  
75008 Paris

Toutes les épreuves sont publiques.

Epreuve Finale avec la participation de l'Ensemble Orchestral de Paris, Salle Gaveau.

Liste des candidats admis concourir

<http://www.civp.com/andre/aandre.html>



24 au 26 novembre 2006  
4ème Concours Européen de Jeunes trompettistes à Alençon (Orne) présidé par David GUERRIER

Ouvert aux trompettistes de 10 à 17 ans répartis en 2 catégories : de 10 à 13 ans (1993 maximum), et jusqu'à 17 ans (1989 maximum)

Inscriptions Ecole Nationale de Musique  
13, rue Charles Aveline 61000 Alençon  
tél : 02.33.32.41.72 Fax : 02.33.32.48.10  
[ecole.nationale.musique@ville-alencon.fr](http://ecole.nationale.musique@ville-alencon.fr)



Epreuve éliminatoire à huis clos catégorie A (13 ans maximum)

Œuvres au choix :  
Van DORSSLAER Ma trompette d'or ed. Molenaar  
MULLER Thierry Salade composée ed. R. Martin  
GABEL Fabien Romance ed. Tutticore  
TELMAN André Au travers du rêve ed. R. Martin  
**Catégorie B (17 ans maximum)**  
PROUST Pascal Gin Fizz ed. R. Martin  
MULLER Thierry Polymécanos ed. R. Martin  
GABEL Fabien Danse en forme de rondo ed. Tutticore

TELMAN André Contrapuntus  
Epreuve finale publique catégorie A

PARENT Alain Ruisseau et jets d'eau ed. R. Martin  
catégorie B  
PARENT Alain Energie, détente ed. R. Martin